



I N S T I T U T
A P H I F
I N D U S T R I E

REFLEXIONS DE L'INSTITUT
APHIF-INDUSTRIE
SUR LA FORMATION MEDICALE
CONTINUE HOSPITALIERE

L'Institut APHIF, créé en novembre 1994, est un espace de réflexions, d'échanges et d'élaboration de projets entre les Pharmaciens Hospitaliers et les Industriels de Santé.

L'objectif recherché est de favoriser des débats constructifs autour du produit pharmaceutique, tout particulièrement le médicament, dans ses aspects scientifiques, économiques et techniques.

L'Institut doit permettre aux professionnels du médicament confrontés à des enjeux stratégiques et humains de porter des regards pluriels sur l'univers hospitalier et d'élaborer dans une éthique commune, des recommandations et/ou des propositions en matière de relations commerciales, de communication et de formation.

Sur la période de 1998-1999, l'objectif que s'est fixé l'Institut est de mener une réflexion sur « la Formation Médicale Continue » (FMC).

LE CONTEXTE ACTUEL

L'ordonnance JUPPE n° 96-345 du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins traite (article L367-2 du Code de la Santé Publique) dans son titre II des dispositions concernant l'obligation de FMC. « L'entretien et le perfectionnement de ses connaissances constituent pour chaque médecin un devoir professionnel. Tout médecin, qu'il exerce à titre libéral ou dans un établissement de santé public ou privé participant au service public hospitalier, doit justifier du respect de cette obligation soit auprès du conseil régional de la formation médicale continue mentionné à l'article L367.5, soit auprès de la commission médicale d'établissement ».

Les dispositions de cette ordonnance sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 1997.

L'article L367.3 du CSP définit le Conseil National de la Formation Médicale Continue Libérale (CNFMCL) et ses missions.

L'arrêté du 6 mai 1997 porte création du **Conseil National de la Formation Médicale Continue Hospitalière** (CNFMCH) ayant une mission générale de proposition et de conseil du ministre, en vue de l'élaboration des mesures nécessaires pour assurer l'obligation de FMC des médecins exerçant dans un établissement de santé public ou privé participant au service public. Sa mission s'étend à la FMC des biologistes, pharmaciens et odontologistes exerçant dans ces mêmes établissements.

Une circulaire budgétaire 1998 prévoit un objectif de montée en charge du pourcentage de financement de la FMC, de 0.70% en moyenne actuellement à 2,1 %.

Les propositions du CNFMCH remises au cabinet ministériel de M. KOUCHNER en janvier 1998 concernent :

1. L'offre de formation

➤ Organismes susceptibles de participer à la FMCH

- université
- hôpitaux
- sociétés savantes
- organismes publics ou privés, déclarés et reconnus
- industrie pharmaceutique

➤ Agrément des organismes formateurs

au vu d'une charte de qualité scientifique, pédagogique, éthique et déontologique commune à la FMCL et la FMCH

➤ Agrément des formations

au vu d'un cahier des charges :

- définissant la population ciblée
- identifiant les besoins et les objectifs à atteindre
- recherchant une adéquation entre le contenu de la formation et l'exercice des praticiens

Les organismes garants de la qualité des formations étant les collèges de spécialités et le CNFMCH

➤ **Suivi, évaluation des formations**

à l'aide de grilles individuelles d'évaluation analysées soit par les CME (commissions médicales d'établissement) avec communication au CNFMCH et aux collèges de spécialités, soit par le CNFMCH directement

➤ **Recensement et signalement de l'offre de formation**

2. Les actions de formation

Elles peuvent être :

- **individuelle**

- * perfectionnement des connaissances (lectures, ...)
- * production de connaissances (exposés, recherche, ...)
- * audit de pratiques, évaluation (stages, ...)

- **collective**

DU, DEA, séminaires, congrès, ...

Elles se déclinent en :

- formation personnelle
- formation médicale spécifique relevant (de la spécialité)
- formation d'intérêt institutionnel ou général (santé publique, administrative, ...)

3. Suivi de la formation

- * attestation quinquennale
- * communication au Conseil de l'ordre

LES PHARMACIENS HOSPITALIERS ET LA FMCH

1. Le bilan des vingt dernières années écoulées

Pour la pharmacie hospitalière, il s'agit d'une période féconde au cours de laquelle, elle n'a cessé de se développer, augmentant ses domaines de compétence et responsabilité, se dotant d'un environnement législatif et réglementaire spécifique tout en assurant la formation continue de ses professionnels, pharmaciens et préparateurs.

En matière de formation continue, le dynamisme du monde associatif ne s'est jamais démenti. Les associations ont acquis depuis vingt ans une légitimité et peuvent revendiquer leur fort ancrage régional primordial pour la mise en place de la formation continue ; de nombreux produits sont aujourd'hui au service de la communauté hospitalière pharmaceutique :

- congrès, ateliers, séminaires
- ouvrages
- banques de données sur les médicaments, les dispositifs médicaux
- banques de données réglementaires
- banque de références bibliographiques

2. Les difficultés présentes

Les difficultés à surmonter ne manquent pas ; l'augmentation de la charge de travail à l'hôpital et la décreue du bénévolat limitent la disponibilité de chaque membre au service de la collectivité.

Par ailleurs, la fusion des laboratoires pharmaceutiques et le contexte économique actuel conduisent à une réduction des moyens financiers dont peuvent disposer les associations.

La raréfaction des ressources humaines et financières oblige le monde associatif pharmaceutique hospitalier à innover et se restructurer afin de continuer à proposer au cours des prochaines années des outils de formations de qualité.

3. Les réactions : la création du Collège National de Formation Continue de Pharmacie Hospitalière (CNFCPH)

Devant les importants défis restant à relever par la pharmacie hospitalière tant au sein de l'hôpital que dans le monde associatif, une démarche forte, à la fois consensuelle et volontaire a été engagée par l'ensemble des associations régionales et techniques. Celle-ci a débouché sur la création, à la fin novembre 1997, du CNFCPH, structure professionnelle intégrant l'ensemble des dimensions associatives, syndicales et institutionnelles afin de gérer les intérêts de la profession dans le domaine de la formation continue et d'être l'interlocuteur du Conseil National de Formation Médicale Continue Hospitalière.

Les trois syndicats ont adhéré à cette démarche tout comme l'Académie Nationale de Pharmacie. L'Ordre National des Pharmaciens et l'Université ont souhaité attendre la sortie de futurs textes.

Au sein de groupes de travail, le CNFCPH souhaite s'entourer des compétences professionnelles, connues et reconnues, afin que les propositions faites au Conseil National soient en adéquation avec les attentes et les besoins de la profession, tant au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande.

Sur la base d'un bilan de l'existant, les missions du CNFCPH, sont :

- fédérer la profession autour d'un projet commun
- créer une structure professionnelle représentative pour garder la maîtrise de la formation continue
- harmoniser la formation continue
- bénéficier d'une formation pratique
- recenser les moyens de formation continue disponibles
- mettre en place l'évaluation de la formation
- définir les conditions dans lesquelles un pharmacien est réputé avoir satisfait à l'obligation de FMC
- développer la régionalisation de l'offre
- doter la profession d'une Société Savante

4. Perspectives d'avenir

L'année 1998 a débuté sur un constat encourageant : l'acquis d'un consensus professionnel pour gérer les intérêts de la pharmacie hospitalière en matière de FMC et la création d'une structure fédérative.

Les atouts de notre profession résident dans son dynamisme, sa capacité de réaction et son savoir faire en matière de formation continue.

La création du CNFCPH est le signe que la Pharmacie Hospitalière a anticipé la proposition du Conseil National de créer des collèges de spécialités dont la mission principale est d'être les garants de la qualité des formations relevant de leur discipline.

L'APHIF a soumis à la profession quelques propositions.

Il conviendrait de restructurer l'offre de formation.

La formation continue doit être organisée régionalement ; l'existence d'associations régionales dynamiques de Pharmacie Hospitalière est certes un atout incontestable. Pour autant, les difficultés énoncées précédemment obligent la profession à regrouper ses forces au sein d'une fédération des associations. Ses missions pourraient être d'organiser, par exemple un grand congrès national se déroulant une fois l'an et alternativement dans les grandes villes de Province et à Paris. Cette fédération, à laquelle serait dédié un Comité Scientifique et Pédagogique National, pourrait harmoniser l'offre de formation, tout en respectant l'autonomie de chaque association régionale. Elle serait, par ailleurs, l'organe représentatif susceptible de définir un certain nombre d'objectifs de travail prioritaires sur lesquels serait concentré l'essentiel des moyens humains et financiers.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET LA FMCH

L'industrie peut et souhaite apporter sa contribution à la FMC dans le cadre d'une démarche de service et de partenariat. Elle souhaite poursuivre ce partenariat sur le plan national en relation avec les avis du Conseil National de la FMCH.

L'industrie propose déjà des actions qui cadrent avec certains des besoins exprimés par notre profession.

Budgétairement, son implication est déjà très importante et satisfait une partie de la FMC des hospitaliers. L'industrie pharmaceutique revendique une souplesse et une réactivité particulière autorisant des formations personnalisées et adaptées.

Les interrogations ?

Quelques questions subsistent à ce jour :

- ✓ Les recommandations de la FMCH seront-elles validées telles que formulées en janvier 1998 ?
En effet, tout hospitalier pourra accéder à des formations de son choix. Celles-ci seront validées par la CME, sans notion de durée et d'équivalence, comme elles ont été définies par la FMC libérale.
- ✓ Est-ce que le budget hospitalier de 2,1 % consacré à la FMC couvrira l'ensemble des besoins de formation ?
Ces formations seront nécessairement étalées dans le temps. Il sera indispensable de laisser la possibilité à ceux qui n'ont pu bénéficier de ces formations, de participer à des FMC proposées ou sponsorisées par les Industriels du Médicament.
- ✓ L'industrie pharmaceutique pourrait-elle siéger au sein du Conseil national de Formation Continue de Pharmacie Hospitalière (CNFCPH) ?

Objectifs de l'Institut APHIF

- ✓ Réfléchir et accompagner cette réflexion en mettant à profit les relations hospitalier/industriels. Elle permettra d'enrichir les réflexions du Conseil National de Formation Continue de Pharmacie Hospitalière (CNFCPH), du SNIP,
- ✓ Obtenir un support d'informations (site informatique, revue...) afin d'avoir un recensement de toutes les informations nécessaires et mises à jour sur la FMC.

L'APHIF remercie tout particulièrement l'ensemble des pharmaciens hospitaliers et des laboratoires pharmaceutiques qui nous ont apporté leur aide précieuse dans la réalisation de ce travail.

Marie BARBEY (Guerbet)
Brigitte BONAN (Paris)
Monique BRALET (Paris)
Dominique CANCEL (Angoulême)
Alain CHARTON (Rhône Poulenc Rorer)
Maurice COULON (Air Liquide Santé)
Véronique CRETEL (Boehringer Mannheim)
Annick DEROUX (Fontainebleau)
Alexandra FABREGUETTES (Aulnay-sous-Bois)
Danièle GERALD (Bristol Muers Squibb)
Laurence GUENERET (CH Montmorency)
Maurice GUILLARD (Janssen-Cilag)
Michel GUIZARD (Meaux)
Françoise HEBRARD (Sanofi Winthrop)
Serge LAYGUE (Pfizer)
Michelle LEBAS-CERTAIN (Boulogne-sur-Seine)
Michèle LEGER (Boehringer Ingelheim)
Patricia LEGONIDEC (Ivry)
Mady LETAILLIEUR (Suresnes)
Thierry LEVY (Glaxo Wellcome)
Brigitte LOISON (Lagny)
Jean-Patrick MARQUER (Janssen-Cilag)
Françoise MEDERIC (Immuno France/Baxter)
Catherine MONTAGNIER-PETRISSANS (Bayonne)
Laure MONTIER (Astra FRANCE)
Bernard MOREAU (Lilly)
Patrick MORTAGNE (Smithkline Beecham)
Catherine OLLIVIER (Caen)
Philippe PIHOUEE (Paris)
Anne-Marie POUTEAU (Schering S.A.)
Nicole RABILLER (Strasbourg)
Nicole ROQUES (Soisy-sur-Seine)
Martine ROUAUD (Glaxo Wellcome)
Nelly ROUSSEL (Bristol Myers Squibb)
Jacques SCEMLA (Schering Plough)
Christine WILLEMIN (Boehringer Ingelheim)
Gérard WILLOQUET (Evry)



PHARMACIE HOPITAL SAINT-LOUIS
1, AVENUE CLAUDE VELLEFAUX
75475 PARIS CEDEX 10